Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-215602202-20260211-D_04FEV26_03-DE

Centre Communal D'Action Sociale
Conseil d'Administration
56700 SAINTE-HELENE
(Morbihan)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU C.C.A.S.

République Française

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
9	7	9

SÉANCE DU MERCREDI 04 Février 2026

L'An Deux Mille vingt-Six, le quatre Février, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de SAINTE-HELENE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Madame Christèle PERREL.

Date de la convocation : le 14 janvier 2026

Présents : Madame Christèle PERREL Présidente
Mesdames Gladys LE SAUSSE, Hélène PADELLEC, Karine CONQUER, Marie-Pierre LE NEZET,
Monsieur Philippe DOUSSINEAU, Monsieur Vincent ROCHE

Excusée : Madame Nadia PICHON donne pouvoir à Gladys LE SAUSSE
Madame Stéphanie BARRON donne pourvoir à Karine CONQUER

Secrétaire de séance : Gladys LE SAUSSE

D_04022026_3

Objet : Bilan sur les colis alimentaires par Solidari Bus – Antenne mobile du Secours Populaire et délibération sur la continuité du dispositif sur 2026.

Contexte

Lors du Conseil Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de BBO Communauté, tenu le 10 décembre 2025, Gilles LE ROCH et Julie BERAUD nous ont présenté le bilan de l'expérimentation du Solidaribus ainsi que les perspectives pour l'avenir.
Le Solidaribus, antenne mobile du Secours Populaire Français, a été créé dans un contexte d'augmentation de la précarité alimentaire. Le CCAS travaille sur l'accès de la population à l'aide alimentaire, une action inscrite au plan d'actions de la Convention Territoriale Globale depuis 2024.

Action réalisée

Au printemps, des navettes vers les Restos du Cœur ont été mises en place, et depuis octobre, l'antenne mobile se déplace pour distribuer des colis alimentaires dans cinq communes : Plouhinec, Merlevenez, Kervignac, Sainte-Hélène et Nostang.

Gilles LE ROCH a souligné que cette initiative, bien que dérivée d'un programme initialement destiné aux étudiants dans les grandes villes, a pour but de répondre aux besoins de ceux qui ne peuvent pas se rendre aux

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-215602202-20260211-D_04FEV26_03-DE

centres de distribution alimentaire. Les distributions comprennent non seulement des aliments, mais aussi des vêtements et des couvertures.

Le Solidaribus s'arrête un mercredi par mois dans chaque commune. À ce jour, deux collectes ont eu lieu (le 8 octobre et le 12 décembre), attirant une vingtaine de bénéficiaires.

Bilan

Le bilan présenté lors de la séance indique :

- 15 nouveaux dossiers
- 23 bénéficiaires au total, dont plusieurs membres par famille
  - Plouhinec : 5
  - Kervignac : 2
  - Nostang : 1
  - Sainte-Hélène : 3

La demande étant en constante augmentation, il est proposé de maintenir le créneau du deuxième mercredi de chaque mois pour 2026, y compris en juillet et août. M. LE ROCH s'interroge sur la pertinence d'intervenir dans toutes les communes, suggérant que trois communes pourraient être des points de collecte, avec distribution à domicile réalisée par des bénévoles.

Proposition

Les lieux de distribution adaptés sont Merlevenez, Plouhinec et Sainte-Hélène. Pour bénéficier de l'aide alimentaire, les documents justifiant des ressources sont requis. Il est précisé que le dispositif n'est pas cumulable avec d'autres distributions alimentaires du Secours Populaire de Port-Louis ou Hennebont.

Conclusion

Il est proposé aux membres et invités du CCAS de prendre acte du bilan de l'expérimentation du Solidaribus et de valider la continuité du dispositif pour 2026.

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS prennent acte des informations présentées et confirment à l'unanimité des membres présents la volonté de continuer le dispositif en 2026.

Pour expédition Conforme,
Sainte-Hélène, le 04/02/2026

Par délégation de Madame Le Maire,
Présidente du CCAS, Christèle PERREL

Mme LE SAUSSE Gladys, Vice-Présidente

